

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 13 (1877)
Heft: 19

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

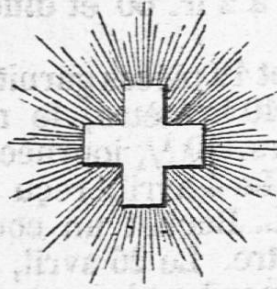
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

4 OCTOBRE 1877

XIII^e Année.

N^o 19.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Sixième congrès des instituteurs de la Suisse romande. — Nécrologie genevoise. — Correspondances vaudoises et jurassienne. — Bibliographie. — Partie pratique. — Chronique scolaire. — Nominations.

Sixième congrès des instituteurs de la Suisse romande.

Les 18 et 19 septembre le Congrès du corps enseignant de la Suisse romande a tenu ses assises à Fribourg dans la grande salle du Lycée. Le 18, sous la présidence du rédacteur en chef de l'*Educateur*, on a discuté les questions posées au programme et dont les rapporteurs étaient M. Biolley, M^{lle} Progler et M. le pasteur Vulliet, directeur du journal *la Famille*.

Le 19, sous la présidence de M. Cuénoud, président du Comité de Lausanne, qui a pris en main la direction de la Société, l'assemblée, moins nombreuse que la veille, a réglé les questions administratives et entendu les rapports du rédacteur en chef, du gérant et de la société de secours pour les instituteurs malheureux.

Le compte-rendu spécial du Congrès fera connaître en détail les discussions qui ont eu lieu sur les trois objets en discussion et les résolutions auxquelles elles ont donné lieu. Ces dernières sont

d'ailleurs déjà connues par les compte-rendus de la presse quotidienne.

Nous nous bornerons, dans ce premier et rapide article, à constater une fois de plus l'union et la cordialité qui unissent le corps enseignant et se sont manifestées dans les assemblées et les modestes banquets qui les ont suivies et auxquels ont pris part 350 instituteurs et 150 institutrices.

Cette cordialité, cette union, n'ont pas empêché sans doute des divergences de se produire et de prendre même par moment un ton très animé, presque orageux. C'est par exemple au sujet de l'article 27 de la Constitution fédérale: trois opinions pour ainsi dire étaient en présence, l'une qui, en prévision de la loi fédérale, tenait à manifester les vœux du corps enseignant (propositions Biolley); une autre qui voulait solliciter l'élaboration de cette loi en tant que nécessaire pour faire marcher les cantons arriérés et enfin une troisième qui ne veut pas d'une loi fédérale, se réservant toutefois de formuler ses vœux si la Confédération prend l'initiative de cette loi; ce qu'elle ne fera pas de sitôt, selon cette manière de voir formulée avec clarté, talent et énergie par M. Boiceau, directeur de l'instruction publique du canton de Vaud et forte de l'appui de presque tout le corps enseignant de ce canton. Aussi l'a-t-elle emporté sur les opinions précédentes qui avaient d'ailleurs le défaut d'être énoncées un peu longuement.

Mais la vivacité des discussions atteste cette liberté d'idées qui caractérise une assemblée de citoyens dignes de ce nom. Là où est la liberté, là est aussi l'esprit qui fait vivre, en opposition à la passive obéissance qui naît de l'esprit de contrainte au sein des corps façonnés à la servitude intellectuelle.

La coïncidence de la tenue du Congrès scolaire avec celle du Congrès agricole avait son utilité et ses attrait et a très bien inspiré l'un de nos orateurs de banquet, le vaillant poète Oyex-Delafontaine dans son chaleureux toast à l'alliance de l'agriculture et de l'instruction populaire qui en est la base. Mais cette coïncidence, en divisant l'intérêt des esprits et en absorbant une grande partie de la population, devait nuire un peu à l'accueil que nos Congrès sont habitués à recevoir dans les villes où ils ont siégé jusqu'ici. De son côté le gouvernement fribourgeois, qui avait promis un subside et son concours à la Société, a brillé par l'absence de l'un et de l'autre. Un incident plus pénible encore s'est produit au concert d'orgue dans la Collégiale de Saint-Nicolas. Un ecclésiastique a cru devoir monter en chaire pour rappeler au public, lequel n'était composé qu'en partie d'instituteurs, le *respect de la maison de Dieu*, alors que les membres du

corps enseignant qui assistaient au concert sont unanimes à déclarer que cette algarade n'était pas méritée et a surpris tous ceux qui l'ont entendue. Mais le manque de charité d'un ecclésiastique, qui avait ses raisons particulières pour en agir ainsi, ne doit pas nous faire oublier les bonnes et belles paroles qu'un autre prêtre, un chrétien celui-là, nous a fait entendre au Lycée dans notre réunion du 18. Nous ne devons pas oublier non plus les sympathies que nous ont marquées nombre de citoyens et une partie notable de la population représentée entr'autres par l'autorité communale dont les subsides et le vin d'honneur ont suppléé jusqu'à certain point à l'abstention de l'Etat et justifient pleinement les sentiments de gratitude dont se sont fait les interprètes M. Oyex d'abord dans le toast dont nous avons parlé, puis M. Jean Pelletier en rappelant les bons rapports de ses ancêtres genevois avec Fribourg.

En somme donc et en dépit des petites contrariétés qui ont marqué notre 6^{me} assemblée générale, elle n'a pas été trop au-dessous des précédentes et laissera à ceux qui l'ont fréquentée des souvenirs réjouissants et précieux à conserver parmi lesquels nous tenons à signaler la présence de personnes distinguées du sexe, M^{me} de Portugall, la digne directrice des jardins d'enfants de Mulhouse et Genève, et à laquelle nous devons une mention spéciale ici puisqu'elle n'a pas été faite dans les toasts et les remerciements publics.

A. DAGUET.

NÉCROLOGIE

M. Bory de Genève.

Le 25 juillet dernier, s'éteignait à Genève l'un des membres les plus actifs du corps enseignant de ce canton; une intelligence vive, un noble cœur, M. Bory que ses collègues de la Suisse romande se rappelleront avoir vu représenter son canton adoptif dans le Comité central. Le 28 juillet, ses dépouilles mortelles étaient rendues à la terre à Commugny au canton de Vaud son pays d'origine. La sympathie chaleureuse que M. Bory avait su se concilier se manifesta par deux discours prononcés sur la tombe ouverte pour recevoir celui qui n'était plus, hélas, que l'ombre de l'homme aimé et populaire.

M. Pelletier, professeur au collège de Genève, parla en ces termes :

Messieurs,

En face de l'événement douloureux qui nous frappe, au bord de cette tombe qui va se fermer, recueillons-nous un instant.

Jacques-L. Bory n'était pas un de ces hommes que l'on peut oublier.

Il y a eu dans sa vie, trop courte, hélas ! des côtés qu'il importe de signaler ; il a été, j'ai hâte de le dire, *l'homme du devoir*.

Elève de l'école normale de Lausanne, Bory justifia en toute occasion, par sa conduite, par ses connaissances variées et son aptitude pédagogique, les bons enseignements qu'il y avait reçus. A Genève, où depuis longtemps il exerçait les modestes fonctions d'instituteur primaire, il se fit connaître par son amour du travail, par la conscience et la délicatesse qu'il apportait dans l'accomplissement de sa tâche, et aussi par son esprit d'initiative qu'il déployait toutes les fois qu'il croyait cette initiative propre à servir la cause de l'éducation populaire à laquelle il avait consacré sa vie.

Bory fut un des premiers à fonder la société pédagogique genevoise, parce qu'il voyait dans l'association des instituteurs un moyen fécond de progrès pour les maîtres et les écoles.

Il sentait, comme nous le sentons tous, que les instituteurs ne doivent pas rester isolés les uns des autres, qu'ils éprouvent le besoin d'échanger leurs idées sur les questions qui les touchent, et que de cet échange peut toujours résulter quelque bien pour le pays. Bory sentait cela ; il en était pénétré, et c'est pourquoi il fut encore un des premiers à participer à ces congrès scolaires qui, depuis dix ans, ont lieu dans la Suisse romande. Il eut l'honneur de siéger comme délégué de Genève dans le Comité central de l'association romande ; et en cette qualité, il se distingua par son activité, par sa promptitude à saisir et à élucider des questions souvent ardues, par son esprit de conciliation qu'il eut plusieurs fois l'occasion de manifester, et grâce auquel certains dissentiments cessèrent.

Dans une autre sphère. Bory ne se montra ni moins actif ni moins intelligent. Appelé au mois de novembre 1874 à représenter les électeurs de la ville au sein du Grand Conseil, il sut tenir dignement sa place dans cette assemblée. Il s'y fit remarquer par sa franchise et la spontanéité de ses jugements, par la fermeté de ses opinions, et surtout par son dévouement à la cause de l'instruction primaire qu'il ne perdit jamais de vue. Je peux même dire à cet égard que, dans certaines discussions, le député parvient à se faire écouter et apprécier malgré les préventions que l'on avait contre le régent.

Hélas ! Bory dut bientôt renoncer à cette vie de labeur. Un mal incurable le minait ; la souffrance physique l'obligea à suspendre ses travaux. Il ne le fit qu'à regret ; on ne pouvait l'arracher de son école, et c'est bien de lui qu'on peut dire ce qui a été dit déjà de plusieurs de ses collègues défunts : il est mort à la brèche !

Ainsi, cher et excellent ami, la mort t'enlève du milieu de nous ! Et pourtant, à ton âge, à 41 ans, l'homme n'a pas produit tout ce qu'il peut produire ; à cette période de la vie, l'homme est d'ordinaire encore plein de sève et de vigueur, et si cet homme est doué d'un cœur large, expansif, généreux, avec quel sentiment d'amertume ne doit-il pas quitter cette terre, où il avait cru pouvoir longtemps se rendre utile à ses frères !

Bory, tu as dû ressentir cette amertume là, car tu avais ce cœur aimant et généreux, ce cœur d'or, comme me l'écrivait hier un de tes nombreux amis. C'est pourquoi nous te regrettons ; c'est pourquoi ta

mort prématurée nous attriste si profondément ; c'est pourquoi nous sommes venus t'adresser un dernier, un suprême adieu, et joindre nos sympathies à celles des habitants de Commugny qui, malgré ton éloignement, n'ont jamais cessé de t'entourer de leur affection ; c'est pourquoi nous avons tenu à témoigner à ta veuve, à ton jeune fils et à tes parents affligés, que nous avons la mémoire du cœur et que rien n'y pourra effacer le souvenir de tes vertus et de l'exemple que tu nous a donné. Adieu donc, bien-aimé collègue ; dors en paix. Adieu !

A M. Pelletier succéda M. Lombard, instituteur secondaire à Meyrin pour adresser au nom de la société pédagogique un douloureux adieu à l'homme de bien qu'elle regrette. « Bory, s'écrie-t-il, est mort à la tâche » comme Kehl et Combet. Malgré les conseils de ses amis, il n'a pas voulu » lorsqu'il en était encore temps, renoncer à son travail fatigant et se » séparer de ses élèves. L'amour du devoir demandait le sacrifice de ses » forces ; il l'a accompli jusqu'au bout. Adieu Bory, que tes cendres re- » posent en paix dans cette terre libre que tu ornais. Et dans ces sphères » élevées où ton esprit plane sans doute et reçoit la récompense due » à l'amour et à la pratique du bien, nous t'envoyons à travers l'espace » infini cette parole de consolation pour toi et d'espérance pour nous ; » au revoir ! »

CORRESPONDANCES

Lausanne, 15 septembre.

L'anonyme du *Grenz-Post* est très heureux de ce qu'on lui donne enfin l'occasion de discuter ses idées sur l'éducation de la jeunesse pour pouvoir réfuter les malentendus et les fausses opinions que devaient nécessairement provoquer ses propositions de changement et de simplification dans l'instruction.

Il faut que nous nous excusions d'abord de l'accusation de ne pas connaître l'instruction nécessaire dans une république démocratique. Il est vrai que nous ignorions et que nous ignorons encore à ce moment qu'une instruction un peu étendue fût nécessaire dans une république démocratique, puisque nos ancêtres, les fondateurs de la nôtre, étaient de simples campagnards, des gens sans instruction ; ils ont acquis et défendu par leur sang et par leur courage l'indépendance et la liberté de notre chère patrie contre des armées disciplinées, commandées par des gens instruits et haut placés dans le monde d'alors. Nous n'oublions cependant nullement la différence qu'il y a entre le temps actuel et ces temps passés ; preuve en est que nous voulons avoir une instruction populaire gratuite et commune à tous pour les moyens d'apprendre, qui sont : la lecture, l'écriture et le calcul. On ne peut donc pas nous reprocher avec justice de vouloir retourner à l'oligarchie et à la féodalité. Cependant nous ne pouvons fermer les yeux pour ne pas voir les fruits malsains que produit de nos jours la fausse conception de la vie et la fausse instruction qu'on donne par conséquent à notre jeunesse.

Un nombre effrayant de recrues ne sait pas lire ; une foule d'entreprises échouent après avoir dévoré des millions et défrayé des masses

d'étrangers ; les meilleurs produits de notre pays passent à nos voisins et nous sommes obligés de payer ce qui reste et les produits qu'il faut absolument importer puisqu'on exporte ce qui nous serait nécessaire ; bon nombre de constructions s'écroulent parce que le terrain n'a pas été étudié, malgré les enseignements scientifiques de géologie qui se donnent déjà dans les écoles ; nos terres manquent de bras pour la culture ; les métiers sont moins bien exécutés qu'autrefois ; l'industrie produit du même coup le prolétariat et le luxe ; les carrières savantes sont surchargées et, par conséquent, un grand nombre de jeunes gens, qui auraient mieux fait de rester dans la position de leurs parents, de cultiver leurs terres ou de travailler dans leurs métiers, se trouvent sans emploi ; un beaucoup plus grand nombre en manquera à l'avenir.

D'un autre côté, M. C. M. nous fait beaucoup trop d'honneur pour ce qui concerne nos connaissances, en parlant de l'organisation et des principes des écoles de Lacédémone ; il nous faut avouer que nous n'avons reçu qu'une instruction fort générale, mais donnée, nous nous en souvenons avec bonheur, par des hommes d'esprit et de talent et non par des maîtres routiniers. Nous ne savons donc rien de plus sur l'instruction des jeunes Spartiates que ce qu'en sait à peu près tout le monde, c'est-à-dire qu'ils exerçaient beaucoup leurs membres, afin de pouvoir participer avec honneur aux jeux olympiques, et qu'on leur enseignait la singulière morale qu'un vol n'était condamnable que quand le voleur se laissait attraper ; que les Lacédémoniens tuaient tous les petits enfants faibles bientôt après leur naissance et que tous mangeaient le « brouet noir. »

Si, malgré notre manque de connaissances étendues, le système d'éducation que nous proposons ressemble peut-être sous quelques rapports à celui des Grecs, nous ne pouvons certainement que nous en féliciter, car, de tous les temps, nous n'avons entendu parler qu'avec admiration des productions intellectuelles de ce peuple et des chefs-d'œuvres sortis de ses mains. Sa manière de vivre et d'élever les jeunes gens, telle que nous la révèlent les récits charmants de ses poètes et qui a produit tant de grands hommes, la vie heureuse et réjouissante que menait ce peuple, nous paraît plus digne d'être connue et imitée que les formes mortes de leur langue, avec lesquelles on fatigue inutilement la cervelle de nos jeunes garçons, les privant par cela des jouissances du jeune âge, au lieu de laisser se développer librement leur intelligence et leur corps. Croyez que l'intelligence est donnée aux enfants par la nature et que l'instruction la plus surchargée ne peut jamais la lui procurer, mais qu'elle lui nuit plutôt, ou — prouvez le contraire !

Nous demandons sérieusement à M. C. M. si, dans nos temps éclairés, il n'y a peut-être plus « de maîtres et des serviteurs, » si les domestiques qui ont passé par nos excellentes écoles sont préférables à ceux d'autrefois, qui ne savaient, pour la plupart, pas lire ? Si M. C. M. ne veut pas qu'il y ait des serviteurs, pourquoi les maîtres d'études se plaignent-ils sans cesse de leur trop petit traitement ?

Que ces apôtres d'une instruction étendue et surchargée (malgré les

retranchements proposés par M. C. M.) nous déroulent une fois le tableau de la société humaine telle qu'elle devrait être d'après leurs excellentes et pratiques idées !

Nous avouons que nous ne voyons pas le moins du monde à quoi ils veulent en venir, si ce n'est à un communisme total, car à tous ceux qui ont une instruction élevée convient aussi une position élevée, avec les moyens suffisants pour faire honneur à cette dernière. Donner les mêmes connaissances à tous, les rendre égaux par l'instruction et puis les pousser dans l'impitoyable vie qui les a placés dans une basse condition, c'est là une vraie injustice, bien plus grande que ne l'est celle de laisser travailler l'enfant avec ses parents et de le laisser se réjouir de sa jeune vie avec ses semblables.

Si M. C. M. avait lu, en allemand, le morceau entier du *Grenz-Post*, il y aurait trouvé les réponses à toutes ses objections sur l'introduction des travaux manuels dans les écoles primaires pour les garçons, comme pendant des travaux à l'aiguille des filles. Nous croyons pouvoir assurer que, même dans la commune la plus reculée, on trouverait moyen d'établir un simple local, assez vaste pour contenir quelques établis de menuisier et la place nécessaire pour apprendre aux enfants à manier la hache, le marteau, le ciseau, etc. Il ne faut pas oublier que nous proposons la simplicité dans tout, que nous avons justement parlé des écoles primaires à la campagne et que nous ne demandons rien de coûteux, ni de grandiose, ni de compliqué pour ces locaux de travail manuel. Ce n'est qu'en seconde ligne que nous parlons des collèges pour lesquels nous proposons aussi l'introduction de cette branche d'enseignement utile à tous.

Nous sommes également loin de demander qu'un instituteur apprenne pour cela un seul métier à fond, encore moins qu'il les sache tous. Nous parlons très distinctement d'engager un homme du métier (le plus simple menuisier ou charpentier suffirait pour cet enseignement), comme on engage une couturière pour enseigner les ouvrages du sexe aux jeunes filles. Cependant nous ne saurions pas du tout pourquoi un maître d'école de la campagne ne pourrait pas apprendre lui-même un peu de menuiserie et de charpenterie pour pouvoir l'enseigner à des garçons. Il n'a nul besoin d'être pour cela un homme plus universel que la maîtresse d'école, de laquelle on exige, outre l'enseignement des branches primaires, celui des ouvrages du sexe.

Nous croyons parler, au contraire, absolument dans le sens de tous les pères de famille de la campagne en disant que pas un seul d'entre eux ne se plaindrait de ce que son garçon s'occupe pendant deux après-midi de la semaine à apprendre ces choses utiles, car on doit bien remarquer que le *Grenz-Post* ne veut pas soustraire les enfants aux travaux de la famille en augmentant les heures de leçons ; il plaide, au contraire, en faveur de la thèse qu'on ne doit pas empêcher les enfants d'aider leurs parents dans leurs travaux par la multiplicité de tâches à domicile. Nous croyons pouvoir assurer que si le père de famille osait dire son opinion, il avouerait qu'il se passerait bien plus volontiers pour ses enfants de l'enseignement de l'histoire naturelle la plus générale, de

la botanique la plus élémentaire, de la géographie (détaillée ou générale). Tout cela peut s'enseigner par les livres de lecture ou mieux encore verbalement par le maître, car la lecture de paragraphes d'histoire naturelle, de botanique, etc., est toujours ennuyeuse pour des enfants ; qu'on y mette plutôt des récits sur l'histoire du pays.

Il nous serait très agréable si on voulait aussi discuter nos propositions d'organisation et de simplification de l'instruction dans les collèges, car elles nous paraissent aussi nécessaires que les autres. Nous prions enfin les éducateurs de nous croire avant tout l'ami de la jeunesse et l'un de ceux qui travaillent sincèrement à son bien ; que s'il nous arrive parfois d'attaquer le corps enseignant en général, c'est parce que nous voyons avec angoisse le tort qu'on fait à nos enfants et parce que l'instruction, devenant de nos jours de plus en plus déraisonnable et nuisible à leur heureux développement physique et intellectuel, nous exaspère. Nous envisageons les enfants comme notre Seigneur, qui disait : Le royaume des cieux est à eux ! — Qu'est-ce que l'instruction de nos jours en fait ? — Apprenons plutôt d'eux en les observant, au lieu de nous croire meilleurs par notre savoir et appelés à les tourmenter pour en faire des êtres tout autres qu'ils n'ont été faits par la nature.

Un ami du trésor de l'intelligence.

Monsieur le rédacteur,

Dans le numéro 17 de votre journal vous avez inséré une lettre datée des bords de la Broie et signée des initiales C. M. relative à l'instruction religieuse des catéchumènes.

Je ne relèverai pas le ton peu parlementaire de cette lettre, qui ne devrait pas être permis entre gens qui s'estiment, quand surtout il est question d'objets sur lesquels il est si facile de s'entendre ; j'en viens tout de suite au fond de la pensée de notre correspondant. Dans une partie de sa lettre, je lui donne parfaitement raison, mais, dans l'autre, il a complètement tort. Il a tort, quand il présente l'un des deux cours d'instruction religieuse comme inutile, car, dit-il dans son villagisme : « ou le catéchumène de première année a mis à profit les instructions du pasteur et alors la seconde année sera pour lui une répétition qui ne l'instruira guère plus ; ou cette première année, il n'aura pas profité du cours et le temps est perdu, non-seulement pour l'école, mais aussi pour le cours religieux ». Mais M. C. M. n'ignore certainement pas que les deux cours de religion ne sont point identiques, ni une répétition l'un de l'autre. Si les leçons dogmatiques se ressemblent à divers égards et pour l'ordre des matières, la plupart des pasteurs donnent simultanément une explication de certains livres de la bible, lesquels ne sont point les mêmes d'une année à l'autre. Votre correspondant n'ignore pas non plus l'étonnant développement qui s'opère souvent chez les enfants à l'âge de 14 à 16 ans. Il n'ignore de même pas ce fait d'expérience pédagogique, que les mêmes choses doivent être présentées plus d'une fois à l'intelligence et au cœur des enfants, avant qu'elles puissent s'y graver. Ce qui est vrai pour tous les enseignements à l'école est vrai

aussi pour l'enseignement religieux, qui repose sur des vérités abstraites d'un ordre très relevé.

Mais je donne pleinement raison à M. C. M. quand il réclame contre la façon d'agir de certains pasteurs qui consacrent à l'instruction religieuse un temps disproportionné et qui choisissent pour cela les heures les plus importantes de l'école. Je n'appellerai pas cela avec M. C. M. *un temps perdu*, mais il y a disproportion et abus. Les pasteurs qui s'en rendent coupables sont d'ailleurs l'exception. Je conviens qu'il existe de la bigarrure dans la manière dont les heures d'instruction religieuse sont distribuées par certains pasteurs ; une réforme du règlement sur la matière est à désirer. Mais, de grâce ! est-il nécessaire de récriminer à l'aigre-doux, lorsqu'il serait aisé de s'entendre ? Au pis aller, il suffirait d'une pétition adressée à l'autorité ecclésiastique supérieure pour amener le résultat désiré. Messieurs les inspecteurs scolaires auraient là un utile rôle de médiation à remplir.

Agréés, etc.

Ch. ARCHINARD, pasteur.

CORRESPONDANCE JURASSIENNE. — *Examens d'Etat pour le brevet primaire. Réunion des instituteurs secondaires à Langnau. Réunion des synodes jurassiens à Delémont.* — Les 27, 28 et 29 août ont eu lieu à Porrentruy des examens en obtention du brevet primaire. Vingt candidats s'étaient fait inscrire : 8 ont échoué et parmi ceux-ci 5 élèves de l'école normale, dit-on. Le nouveau règlement de l'école normale, qui a porté à 4 ans les études des élèves régents, ne produit donc pas les fruits que l'on en attendait.

Parmi les branches faibles on peut citer le dessin, la géographie, l'histoire et les mathématiques. Le maximum des points obtenus a été de 35 et le minimum de $16 \frac{1}{2}$.

Le 1^{er} septembre, les instituteurs secondaires du canton de Berne ont eu leur réunion ordinaire à Langnau. Après la communication d'un travail sur l'époque glaciaire, par M. Bachmann, professeur à l'université, M. Scheuner présenta son rapport sur la prochaine exposition des dessins des écoles moyennes qui aura lieu à Thoune, en 1878.

Les instituteurs jurassiens n'étaient guère représentés à la réunion de Langnau, la plupart se trouvant, le même jour, à Delémont pour discuter le programme d'enseignement des écoles primaires.

Cette dernière assemblée décida de revenir à un seul plan d'études au lieu de trois qui avaient été demandés, l'année dernière, au synode cantonal à Berne.

L'enseignement religieux donna lieu à une discussion assez vive. Les uns comme MM. Caze, Henry et Meyer voulaient le supprimer dans l'école tandis que MM. Huguelet et Friche étaient d'un avis contraire. A la votation le maintien de la religion dans le plan d'études fut adopté par 38 voix contre 21.

L'assemblée décida ensuite, à une forte majorité, de réclamer pour le Jura un programme spécial pour l'enseignement de la langue française. Seul, M. Friche, directeur d'école normale, proposa de maintenir le plan présenté à la discussion et qui s'applique à la langue allemande.

Une commission de 5 membres a été chargée d'élaborer un nouveau programme et de soutenir les droits du Jura auprès du synode cantonal.

Les autres branches d'enseignement donnèrent lieu à quelques changements de détail, mais l'ensemble n'a pas subi de modifications importantes.

H. G.

BIBLIOGRAPHIE

COURS ÉLÉMENTAIRE DE COMPTABILITÉ, par F. Maillard, instituteur aux Ecoles normales du canton de Vaud. Prix : 1 franc. — Lausanne, H. Mignot, éditeur, 1877. — Ouvrage autorisé par le Département de l'instruction publique et des cultes pour l'enseignement primaire et secondaire.

M. Maillard est bien connu du corps enseignant de la Suisse romande. Ses tableaux pour la démonstration de la théorie de fractions, son recueil de problèmes se trouvent dans toutes les classes et témoignent ainsi des services qu'ils rendent à l'instruction de notre jeunesse.

Quel est donc le secret de l'auteur pour avoir si bien compris ce qui convient à l'intelligence de l'enfant ? M. Maillard a mis les mains à la pâte, pour me servir d'une expression commune, mais juste. Il unit à un esprit naturellement pratique et intelligent une infatigable ardeur au travail. Au milieu de nombreuses occupations, M. Maillard n'oublie pas les besoins de l'école et de notre époque, car il vient de publier un nouvel ouvrage faisant suite à un cours d'arithmétique et destiné à rendre des services importants au premier degré de nos écoles primaires, à nos écoles moyennes, au négociant comme aux maîtres d'état et aux agriculteurs qui, aujourd'hui plus que jamais, doivent être au courant de ces moyens multiples employés dans le commerce pour la rapidité et la garantie des transactions.

J'ai lu avec attention et avec un vif intérêt le *Cours élémentaire de comptabilité* ; j'en fais actuellement usage dans ma classe ainsi que plusieurs de mes collègues et l'impression qui nous en reste peut se résumer par ces mots : précision, concision et clarté.

Cet ouvrage est éminemment pratique : M. Maillard a trouvé moyen de nous expliquer, en 80 pages, et sans omettre aucun détail important, les principes généraux de comptabilité, les notes de négociant, de charpentier, de menuisier, les factures, la lettre de voiture, le prix de revient, la lettre de change, le billet à ordre, le chèque, le billet simple, la tenue des livres en partie simple et en partie double, les diverses méthodes des comptes-courants, les comptes de ménage, de tutelles, de laiterie et de montagne.

Le tout est accompagné de formules, de tableaux et d'exemples si bien choisis que chacun le lira, comme moi, avec intérêt et avec fruit.

Les amis de l'instruction ne peuvent que remercier M. Maillard de ce qu'il a fait pour nos écoles et l'encourager à poursuivre son œuvre. Nous savons qu'un nouvel ouvrage de cet auteur va voir le jour : *Pre-mière grammaire pour les jeunes enfants*. Nous ne doutons pas du caractère méthodique et pratique de ce petit livre. Nous lui souhaitons plein succès.

C. PELICHET.

Partie pratique.

par F. Maillard, sous-rédacteur.

DICTÉES

Cours supérieur.

LE DÉLUGE.

Soit¹ que la main de Dieu, soulevant le bassin des mers, ait versé² sur les continents l'Océan troublé ; soit¹ que détournant le soleil de sa route, elle lui ait commandé² de se lever sur le pôle avec des signes funestes, il est certain qu'un affreux déluge a ravagé la terre.

En ce temps-là la race humaine fut presque anéantie³. Toutes les querelles des nations finirent, quelle⁴ qu'en fût⁵ la cause ; toutes les révolutions cessèrent, quels⁶ que fussent⁵ les ambitieux. Rois, peuples, armées ennemies, suspendirent⁷ leurs haines sanglantes et s'embrassèrent⁸ saisis d'une mortelle frayeur. Les temples s'étaient remplis⁹ d'une multitude¹⁰ de suppliants qui avaient¹¹ peut-être renié la divinité toute leur vie¹² ; mais la divinité les renia à son tour, et bientôt on annonça que les eaux de l'Océan tout entier étaient aussi à la porte des temples. C'est en vain alors que les mères se sont sauvées¹³ avec leurs enfants sur le sommet des montagnes ; c'est en vain que les hommes se sont disputé¹⁴ la cime¹⁵ des chênes¹⁶ ; les oiseaux mêmes¹⁷, chassés de branche en branche¹⁸ par les flots toujours croissants¹⁹, fatiguaient²⁰, inutilement²¹ leurs ailes²² sur des plaines d'eau sans rivages²³. Alors la face du soleil qui n'éclairait plus que la mort, au travers²⁴ des nuées livides²⁵, s'est montrée²⁶ terne et violette comme celle d'un énorme cadavre noyé dans les cieux. Les volcans se sont éteints en vomissant²⁷ de²⁸ tumultueuses fumées, et l'un des quatre éléments, le feu, a péri avec la lumière.

OBSERVATIONS. — ¹ Soit est un mot distributif, comme tantôt, qui veut toujours être répété : soit ceci, soit cela, et non soit ceci ou cela. ² Ait versé, ait commandé, ces verbes sont au subjonctif, la locution soit que amène le subjonctif. ³ Anéantie, anéantir est formé de néant et de a pour ad, marquant la tendance. ⁴ Quelle, adj. qual. ind., s'accorde avec le mot cause, qu'il modifie, l'analyse de cette forme est celle-ci : bien que la cause en fût quelle, ce qui donne la raison de l'accord et montre que quelle est adj. qual. ; c'est la meilleure explication pour faire distinguer quel que de quelque adj. numéral indéfini. ⁵ Fût, fussent, subjonctif, la locution quel que amène le subjonctif. ⁶ Quels, même observation que sur quelle. ⁷ Suspendirent, au figuré, laisser en suspens, dans l'attente ; au sens propre il y a une différence entre pendre, suspendre, appendre : les cartes sont appendues au mur ; les nuages sont suspendus au-dessus de nos têtes ; le lustre est pendu au plafond. ⁸ Embrasser, prendre dans ses bras ; au sens figuré, c'est entreprendre ; qui trop embrasse, mal étreint ; c'est réunir, on embrasse d'un coup d'œil. ⁹ Remplis, il y a cette différence entre emplis et remplis, que le préfixe re marque souvent l'intensité, l'abondance. ¹⁰ Multitude est formé du radical multus, beaucoup, qu'on retrouve dans multiple et ses dérivés, multiplier, etc. ¹¹ Avaient a pour sujet qui, ce mot a pour

antécédant un collectif suivi de son déterminatif *suppliants*. L'accord se fait avec celui des deux noms qui fait l'action ; ce sont les suppliants qui ont renié, plutôt que la multitude. ⁴² *Toute leur vie*, c'est-à-dire pendant toute leur vie. ⁴⁵ *Sauvées*, part. passé d'un verbe pronominal, quoique conjugué avec être, il y a l'idée d'action, aussi l'accord se fait comme avec le verbe avoir : les mères ont sauvé qui ? — se, elles, féminin, pluriel. ⁴⁴ *Disputé*, invariable, les hommes ont disputé quoi ? — la cime ; à qui ? — à eux, l'un, l'autre. Le verbe disputer a plusieurs significations ; c'est tantôt discuter ; les savants disputent sur ce point ; tantôt lutter, il vous disputera la première place, se disputer pour se quereller. ⁴⁵ *Cime*, s'écrit sans circonflexe, beaucoup font une faute à ce mot. ⁴⁶ L'homonyme de *chêne*, subs. masc., grand arbre, c'est *chaîne*, lien formé d'un suite d'anneaux. ⁴⁷ *Mêmes* est ici adj. ind. et variable ; il marque l'identité, plutôt que l'extension, les oiseaux eux-mêmes. ⁴⁸ *De branche en branche*, ces expressions distributives, de fleur en fleur, de jour en jour, etc., sont généralement au singulier, d'une branche à une autre branche. ⁴⁹ *Croissants* est adjectif et non participe présent ; soit l'idée, soit le mot toujours l'indiquent. ²⁰ *Fatiguaient*, verbe fatiguer, le participe de ce verbe s'écrit *fatiguant*, conformément au radical, l'adjectif correspondant s'écrit *fatigant*. ²¹ *Inutilement*, adverbe formé de utilement et du préfixe privatif *in* ; il ne faut donc pas écrire ce mot avec double *n*. ²² *Ailes* même observation que sur le mot *cime*, aile ne prend pas de circonflexe. ²⁵ *Rivages* au pluriel, les mers ont des rivages : on dit rivage au singulier, quand on n'en est pas éloigné ; ils apercevaient le rivage. ²⁴ *Au travers* quand à l'idée de traversée se joint celle d'obstacle à surmonter, *à travers* quand il y a seulement l'idée de traversée. ²⁵ *Livides* d'une pâleur excessive : il était non seulement pâle, mais livide. ²⁶ *Montrée*, même accord que *se sont sauvées*, c'est la face qui a montré elle. ²⁷ *En vomissant*, forme particulière du participe présent, appelée gérondif, c'est une proposition raccourcie, généralement complément circonstanciel de temps d'une principale : comme ils vomissaient. ²⁸ *De* et non *des* ; devant l'adjectif on emploie la préposition seule, plutôt que l'article contracté.

COMPOSITION.

Il ne nous a pas été remis de travail sur le XI^e sujet proposé, page 220 : *lettre à une tante*. Nous attendrons encore ; mais nous avons reçu de l'école de Bernex huit compositions sur le XII^e sujet proposé, page 251 : *Lettre de reproches*. Nous citons celle de Louisa Chevalier qui nous paraît la meilleure :

Soral, le 19 août 1877.

Bien chère amie,

J'ai éprouvé un sensible plaisir en apprenant que tu étais heureuse dans ta nouvelle position, je te souhaite la continuation de ce bonheur ma bonne Amélie. Tu me dis que les enfants que tu as à élever sont très⁴ charmantes, tant mieux, ta tâche sera plus douce. Comme toi, chère amie, je regrette notre éloignement ; mais que veux-tu ? il faut bien savoir sacrifier quelque chose pour une position aussi avantageuse que la tienne.

Ta lettre m'a causé un fort grand plaisir ; mais j'ai le reproche à te

*faire que*² tu n'as pas tenu à la promesse⁵ de m'écrire immédiatement après ton arrivée; ce retard m'a donné lieu de croire que tu m'oubliais complètement, *au reste je peux le croire, car*⁴ tu ne me donnes aucune nouvelle de la commission dont je t'avais chargée lors de ton départ.

Connaissant ton amitié pour moi, je comptais sur ton dévouement pour me faire rentrer cette somme; mais je vois que tu ne t'en est nullement inquiétée. Peut-être tes occupations ne te l'ont-elles pas permis? Ou bien ton amitié pour moi ne serait-elle plus le même? Oh non! je ne puis le croire. C'est plutôt par négligence.

Je ne saurais t'en vouloir pour cela, ma bien-aimée, ainsi ne prends pas ce reproche *de*⁵ mauvaise part.

C'est dans l'espérance de recevoir bientôt une lettre qui m'assurera⁶ de la continuation de ton affection, que je termine en t'embrassant comme je t'aime.

Ton amie pour la vie,
Louisa Chevalier.

*Observations.*¹ L'adverbe *très* est superflu devant l'adjectif charmant qui éveille déjà une idée de superlatif.

². Au lieu de *j'ai le reproche à te faire que*, etc., on pourrait dire : *je dois te faire le reproche que*, etc.

³. *Tenu ta promesse* serait plus exact que *tenu à la promesse*.

⁴. *Au reste, je peux le croire car* ... peut-être faudrait-il dire : *je puis d'autant mieux le croire que*...

⁵. La proposition *en* vaudrait mieux que *de*.

⁶. *M'assurera*, le présent subjonctif serait préférable au futur indicatif.

Ce qui précède était composé par l'imprimerie pour le précédent numéro, lorsque nous avons reçu une composition de Julie Martin de l'école de Trélex; 7 compositions de l'école secondaire de Corgémont, par M. Gobat; nous avons 5 compositions de l'école secondaire de la Plaine, sur le XI^e sujet : lettre à une tante, elles nous paraissent assez bonnes pour que nous puissions espérer en donner une dans le prochain numéro.

Courage aux élèves des écoles, beaucoup nous réjouissent par leurs efforts et leurs succès.

Le travail que nous a envoyé Julie Martin, élève de 12 ans et demi, de l'école primaire de Trélex, est bien fait, sans faute, d'un style coulant et facile; nous espérons pouvoir donner bientôt une de ses compositions. Les travaux de l'école de Corgémont sont aussi généralement bons.

XIV. *Sujet proposé.* RÉPONSE A UNE LETTRE DE REPROCHES : soit à la composition ci-dessus. XII^e sujet.

ARITHMÉTIQUE.

Cours moyen.

Réponses aux problèmes du n^o XVII, page 268.

XXIV. Surface = $159,6 \text{ m} \times 45,7 = \text{m} 7293,72 = \text{Ha } 0,729372$ à 1800 fr. l'Ha = fr. 1312,8696 soit fr. 1312,87 c.

XXV. Champ de Pierre = $\text{m } 30,5 \times 16,4 = \text{m } 500,20 = 5,0020$ ares, à 30 fr. l'are = fr. 150,06 soit pour le 2^e pré $150,06 : 25 = 6,0024$; ou 600,24 m; largeur = $600,24 : 49,6 = 14,12$ m. à peu près.

PROBLÈMES.

XXVIII. Un ouvrier fait trois parquets, le 1^{er} de 4,25 m. sur 2,84 m. ; le 2^e de 5,65 m. sur 4,22 m. ; le 3^e de 6,15 m. sur 4,48 m. Combien doit-il recevoir en tout, au prix de fr. 6,60 le mètre carré. *418,869*

XXIX. On a 4 tonneaux de vin, le 1^{er} de 13 Hl. 5 l. ; le 2^e de 8 Hl. 12,5 l. ; le 3^e de 15 Hl. 10,5 l. ; le 4^e de 19 Hl. 86 l. Quelle en est la valeur à fr. 0,35 c. le litre. *1964,90*

Cours supérieur.

Réponse au problème XIV, page 252. Il m'est rendu fr. 5400.

Solution :

$$\text{Valeur de la créance} \quad \frac{450 - 12 - 100 \times 12 \times 5653,125}{5653,125 - 67 \quad 450 \times 67} = 22500 \text{ fr.}$$

$$\text{Valeur de la vigne 950 perches} - 950 \times 9 = 8550 \text{ c. a. à 2 fr.} = 17100 \text{ fr.}$$

Il m'est rendu 5400 fr.

Nous avons reçu un grand nombre de solutions d'élèves : deux de M. Grivat de l'école de Chevilly ; 8 de l'école de Bernex ; une de l'école de Ferlens ; 4 de l'école de la Rippe ; une de l'école de Trélex ; 3 de l'école des Terreaux, à Lausanne.

PROBLÈME.

XVII. Un particulier s'était fait un revenu annuel de 4632 fr. en achetant de la rente $4\frac{1}{2}\%$ au cours 91,08. Il la revend quelque temps après et achète avec le produit une propriété qui rapporte par an 3550 fr. 428 au $3\frac{1}{2}\%$ de ce qu'elle lui coûte. A quel cours a-t-il vendu sa rente ? et combien y a-t-il gagné ou perdu ? *98,55 - 7689,12 c.*

GÉOMÉTRIE

Réponse au problème XIV, page 270 ; la sphère pourra nager :

$$\text{Solution. Volume de la boule pleine} = \frac{15^3 \times 3,14}{6} = 1766,25 \text{ cmc.}$$

$$\begin{aligned} &\text{Volume de la boule creuse} \\ = &\frac{15^3 \times 3,14}{6} - \frac{14,4^3 \times 3,14}{6} = \frac{389 \times 3,14}{6} = 203,575 \text{ cmc.} \end{aligned}$$

Poids de la boule creuse $203,575 \times 7,8 = \text{g } 1587,88$. Poids moindre que celui de l'eau déplacée 1766,25 cmc, soit 1766,25 g.

Nous avons reçu la réponse de MM. Frossard ; Théobaing ; Romy ; Schläppi, à Collombier ; Bussy ; Besson ; Roy, à Vallorbes ; Pilet.

PROBLÈME.

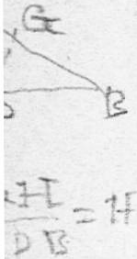
XVI. Une vigne de forme triangulaire ABC a une porte en D sur le côté AB. On demande de la partager en deux parties équivalentes, de manière que la porte puisse servir aux deux nouveaux propriétaires. (Proposé par M. Genillard, maître de mathématiques au collège d'Aigle.)

ALGÈBRE.

Réponse au problème V, page 270, prix du Dl 2 fr. 40.

Solution :

$$\text{soit } x \text{ le prix du Dl.; consommation mensuelle} = \frac{63x + 172,80}{12}$$



$$\text{ou } \frac{63x + 51,30}{7,5}; \text{ d'où } \frac{63x + 172,80}{12} = \frac{63x + 51,30}{7,5}$$

tout calcul fait $x = 2$ fr. 40.

Nous avons reçu des solutions soit algébriques soit arithmétiques de MM Roux, à Bursinel ; Bussy ; A. Pilet ; H. Hoffmann et E. Ducommun de l'école des Brenets.

PROBLÈME.

VII. Plusieurs frères ont à se partager une somme d'argent ; le 1^{er} reçoit 100 fr. d'avance et le $\frac{1}{8}$ du reste ; le 2^e a 200 fr. d'avance et $\frac{1}{8}$ du reste ; le 3^e à 300 fr. d'avance et $\frac{1}{8}$ du reste ; chacun des suivants toujours 100 fr. d'avance de plus que le précédent et le $\frac{1}{8}$ du nouveau reste. A la fin il se trouve que chacun des frères a la même somme. Combien avaient-ils à partager, combien chacun a-t-il reçu ?

(Proposé par M. Baumgartner, à Seengen, Argovie).

Réponse à la question scientifique posée dans le n° 16 de l'Éducateur, page 253.

Pour qu'un liquide entre en ébullition, il faut que les vapeurs qui s'en échappent puissent se répandre librement, car c'est précisément leur prompt dégagement qui constitue l'ébullition.

Supposons maintenant un liquide quelconque, du café par exemple, enfermé dans un four qui ferme hermétiquement. Que se produit-il ? Les vapeurs qui se dégagent du liquide remplissent bientôt le four ; leur tension et leur densité croissent de plus en plus avec la température et cette tension, empêchant le rapide dégagement des vapeurs ou en d'autres termes l'ébullition, fait que le liquide peut s'élever à une température supérieure à 100° sans qu'il entre en ébullition. Mais si on ouvre subitement le four, les vapeurs qui s'y trouvaient enfermées s'en échappent et le liquide, se trouvant déchargé de la pression exercée sur lui par les vapeurs, entre en ébullition et sa température descend immédiatement à 100°.

Cette propriété des liquides d'entrer en ébullition à des températures différentes suivant la plus ou moins grande pression qu'exercent sur eux l'air ou les vapeurs, permet de calculer la hauteur des montagnes en connaissant la température d'ébullition de l'eau à leur sommet. Ainsi sur le Mont-Blanc l'eau bout déjà à 84°. Si au contraire le liquide est soumis à une forte pression, l'ébullition en est retardée, car tout liquide entre en ébullition au moment où la tension de sa vapeur égale la pression qu'il supporte. C'est ainsi que l'eau peut être portée à 230° sans qu'elle entre en ébullition, mais la tension de sa vapeur est alors de 28 atmosphères.

A. FARRON, instituteur.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — Des examens pour l'obtention du brevet de capacité pour l'enseignement primaire ont eu lieu à Lausanne du 3 au 10 septembre.

Des 17 aspirants qui avaient obtenu au printemps le brevet provisoire, 16 se sont présentés pour subir les derniers examens. Tous ont obtenu le brevet définitif.

De 13 postulantes qui avaient, dès le printemps, le brevet provisoire, 12 ont subi les derniers examens. Toutes ont réussi à obtenir le brevet définitif.

Trois aspirants et une aspirante se sont présentés pour subir l'examen général. Un seul a obtenu le brevet provisoire ; les échoués n'avaient d'ailleurs pas suivi les cours de l'école normale.

Les examens ont été en général très satisfaisants. Les aspirants ayant vu ce qui leur manquait ont compris qu'ils devaient se mettre à l'œuvre consciencieusement, et comme ils n'avaient plus à se préparer sur tout le programme des quatre années, mais seulement sur la branche ou les branches pour lesquelles ils avaient échoué, ils ont pu le faire bien plus complètement.

Ce résultat montre ce que peuvent faire les élèves qui travaillent, et prouve qu'on aurait eu tort de donner au printemps un plus grand nombre de brevets définitifs pour dispenser quelques aspirants de ce travail complémentaire.

LUCERNE. — Une correspondance des *Basler-Nachrichten* fait un tableau très réjouissant des jardins d'enfants de la ville de la Reuss, dirigés par Mesdemoiselles Bachmann, de Winikon, et Wollweber, de Munich. Selon cette correspondance, écrite par une demoiselle de Bâle, les travaux exécutés par les enfants, sous la forme de jeux, ont tous pour but de cultiver le sens du beau, de l'ordre, de la propreté et du savoir-vivre, ainsi que l'amour du travail et l'application sans nuire à la gaité du jeune âge. « Lucerne, dit la correspondante, peut être fière de ses jardins d'enfants. » (*Basler-Nachrichten* du 23 août 1877.)

SCHWYTZ. — L'école normale de ce canton, établie à Riekenbach, a eu ses examens annuels à dater du 21. Les épreuves subies par 65 élèves-maitres, réparties en trois classes ou années, ont été honorées de la présence du landammann Auguste Keller, le vétérinaire de l'éducation populaire et du directeur habile de l'école normale d'Argovie, M. Franz Dula, qui représentait la fondation Jütz et la société d'utilité publique sous le patronage de laquelle est placée cette fondation philanthropique.

AVIS. — Le numéro de l'*Educateur* est en retard parce que les épreuves mises à la poste par M. Daguet, le 26 septembre, se sont perdues. C'est seulement quand on a vu qu'elles n'arrivaient pas qu'on a pu prendre les mesures nécessaires. F. M.

NOMINATIONS

Vaud. — *Brévetés en 1877.* — Cardis, Jules, Ollon, 2^e école. Estoppey, Oscar, Lavey. Ruff, Adolphe-Théophile, Montaubion-Chardonnay. Cornamusaz, Fritz, Peney-le-Jorat. Pidoux, Victor, Valleyres s. Ursins. Clerc, Emile, Séchey. Leresche, Louis, Sentier, 2^e école. Reymond, Alice, Mézières, 2^e école. Louise-Rosine Reymond, Orient de l'Orbe.

Mutations. — Mestral, Samuel, Villars s. Ollon. Jaquier, Victor, Dommartin. Bezençon, Alice, Ste-Croix. Logoz, Caroline, Mollens. Bourloud, Daniel, Vuibroye. Visinand Louis, Bussigny.

Confirmations de titulaire provisoire. — Jaccard, Clémence, Ste-Croix. Michaud, Jules, Posse, (temporaire).

Le Rédacteur en chef : A. DAGUET.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BORGEAUD. — CITÉ-DERRIÈRE, 26.